

CULTES À L'HÔPITAL

Patients et résidents du Centre Hospitalier de Béziers, vous avez accès à des aumôniers des cultes, désignés selon les obligations légales par les autorités cultuelles compétentes.

Agents contractuels ou bénévoles identifiés, ils assurent des missions religieuses, spirituelles et rituelles, pour les patients le souhaitant et facilitent le dialogue entre les équipes de soin et le patient, dans le respect du règlement intérieur de l'établissement.

Depuis 1905, les aumôneries hospitalières constituent une exception au principe républicain de laïcité des services publics. Obligatoires désormais à l'hôpital, elles sont régies légalement par les Circulaires du 20 décembre 2006 et du 15 avril 2011.

AUMÔNERIE CATHOLIQUE



04 67 35 72 18
/ 06 65 37 90 15

AUMÔNERIE MUSULMANE



04 67 35 70 71
/ 06 21 71 19 24

AUMÔNERIE JUIVE



07 81 64 67 15

Leurs bureaux se trouvent au **Niveau -2** à proximité de la salle multi-cultes et de la chambre mortuaire de Montimaran. Ils interviennent sur tous les sites du CHB (*Montimaran, Perréal, Camille Claudel*).

